



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place d'une campagne de formation sur la prévention du diabète

Question écrite n° 3358

Texte de la question

Mme Anne-Christine Lang interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place d'une campagne de formation sur la prévention du diabète de type 2 et des maladies cardiovasculaires qui y sont associées. En commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, un amendement du rapporteur général prévoyant une augmentation de la taxation des boissons sucrées vient d'être adopté (AS 412). Il répond à un objectif majeur de santé publique. En effet, selon les chiffres de l'ANSES, 30 % des enfants français ont une consommation excessive de sucre par rapport aux recommandations scientifiques (100g de sucre/jour). Cette consommation est responsable de pathologies comme le diabète de type 2 et, bien souvent, de risques cardiovasculaires associés à cette maladie chronique. Elle souhaite savoir si elle envisage une campagne de prévention nationale de grande ampleur sur le modèle de « Mois Sans tabac » organisée en partenariat avec Santé publique France.

Texte de la réponse

En 2015, en France, 3,3 millions de personnes bénéficiaient d'un traitement médicamenteux du diabète. Le diabète de type 2 représente plus de 90 % des cas de diabète, du fait de l'accentuation de plusieurs facteurs de risque : surpoids et obésité, alimentation déséquilibrée ou trop riche, activité physique insuffisante et augmentation de la sédentarité. La ministre des solidarités et de la santé a inscrit la promotion de la santé comme une priorité de la stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022. La promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière constitue une priorité de cette stratégie. Ce sont des composantes clés de la prévention primaire du diabète. Les actions d'éducation en santé, la taxe sur les sodas, l'étiquetage nutritionnel et l'interdiction des fontaines à soda, ainsi que la prescription médicale de l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes d'affections de longue durée figurent parmi les mesures récentes adoptées pour agir contre le diabète, notamment. En termes de communication ciblée auprès des personnes à risque de diabète, le programme « Dites non au diabète » est inscrit dans le Plan national de santé publique (PNSP), qui constitue, selon une approche générationnelle et populationnelle, la déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale de santé. Ce programme expérimentera dans trois départements (La Réunion, le Bas-Rhin et la Seine Saint-Denis) une sensibilisation du public, et plus particulièrement des personnes vulnérables et un repérage des personnes à risque élevé. Le médecin traitant pourra proposer à ces personnes de s'inscrire dans un programme d'accompagnement intensif visant à encourager la pratique d'une activité physique régulière, à améliorer leurs habitudes alimentaires, à réduire le surpoids ou l'obésité et à maintenir ces gains. Cette expérimentation financée par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a débuté en avril 2018 pour une durée de 5 ans et sera évaluée.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Christine Lang](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3358

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5844

Réponse publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4825